

VILLE
DE
FLUMET

73590 SAVOIE



Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme



ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES
PLACE DU CHATEAU

Le Maire de la Commune de FLUMET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R26-15 du Code Pénal,
VU la demande formulée par l'**office de tourisme** de diffuser
des films dans le cadre du Xplore fim Tour du Val d'Arly,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de fermer l'accès à tout véhicule
du lundi 3 août 2026 au samedi 8 août 2026 pour le bon
déroulement de cette projection,

ARRETE

Article 1 :

La Place du Château sera interdite à tout stationnement de véhicules le **lundi 3 août 2026**. En cas de pluie le lundi le cinéma le stationnement sera interdit le vendredi **7 août 2026**.

Article 2

L'office de tourisme peut disposer des places de stationnement situées sur la Place du Château le lundi 3 août 2026 et en cas de besoin le vendredi 7 août 2026.

Article 3

L'office de tourisme s'engage à libérer la Place du château dès 8h00 le mardi 4 août ou le samedi 8 août 2026.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Brigade de la Gendarmerie d'Ugine
- Office de tourisme

Est chargé chacun en ce qui le concerne.

Fait à Flumet, le 30 juillet 2026

Le Maire,
Jean-Christophe GROSSET-GRANGE



Téléphone 04 79 31 60 97 / 04 79 31 61 90

Site internet : www.flumet.fr - Courriel : mairie@flumet.fr